

# SECANIM

## VOTRE EQUARRISSEUR VOUS INFORME

VOUS ETES

RESPONSABLE D'UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE



VOUS AVEZ

Un cadavre d'un animal familier dont le détenteur est **identifié** (sans n° de cheptel):  
 - cheval, poney ou autre équidé  
 - mouton (sans identification)  
 - chien ou chat  
 - nouvel animal de compagnie (NAC)

Des animaux de la faune sauvage ;  
 Des animaux nuisibles ;  
 Des cétacés échoués.

Des animaux de **propriétaires inconnus** ;  
 Des animaux de battues administratives ;  
 Des animaux des fourrières refuges.

Il s'agit donc de :

CADAVRES "PRIVES"



CADAVRES "D'INTERET GENERAL"



Dans quel cadre légal vous trouvez-vous ?

CADAVRES HORS MARCHÉ PUBLIC

CADAVRES MARCHÉ PUBLIC

Quel financement ?

Financement privé par le détenteur des cadavres d'animaux

Si > 40 kg : financement France Agrimer  
 Si < 40 kg : financement par la collectivité publique

Vous devez alors :

Signer une **CONVENTION PRIVEE** avec l'équarrissage ou passer par le site internet [www.equiadieu.fr](http://www.equiadieu.fr) pour les équidés.

Attester par écrit du type d'animaux collectés auprès de l'équarrissage

SECURITE

Vous devez disposer d'un endroit de stockage accessible à un camion 26T / 3 essieux (avec bac d'équarrissage si déchets ou animaux de petite taille).  
 Pour plus d'informations : [www.secanim.fr](http://www.secanim.fr)

LAI DE COLLECTE

2 JOURS FRANCS = 2 JOURS hors Samedi - Dimanche et jours fériés.

Votre interlocuteur : SecAnim Centre de CURGY (71) - [curgy@saria.fr](mailto:curgy@saria.fr)  
 3.85.52.18.03 de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30 (hors samedi-dimanche et jours fériés)